

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 décembre 2011

**RÉFORME DES PORTS D'OUTRE-MER DE L'ÉTAT  
ET DIVERSES DISPOSITIONS - (n° 4038)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 31 Rect.

présenté par  
M. Letchimy, M. Manscour, Mme Berthelot, M. Lurel,  
Mme Taubira, Mme Jeanny Marc, M. Chanteguet  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 8, insérer l'article suivant :**

Dans les cinq ans suivant l'entrée en vigueur de loi n°            du            portant réforme des ports d'outre-mer relevant de l'État et diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne dans le domaine des transports, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur les conséquences de la mise en place de ce changement de gouvernance.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement se justifie par son texte même.